



359282 - L'Accoucheuse intervient les bras découverts parce qu'obligée de porter le uniforme commun au personnel de l'hôpital

question

M'est-il permis de poursuivre mes études pour devenir accoucheuse? Les études se font exclusivement avec d'autres étudiantes et sous l'encadrement d'enseignantes. Je vais les commencer cette année dans le but d'acquérir une expérience pratique en plus de celle théorique. Tout se déroulera dans un hôpital où l'on me permettra de porter le voile et d'observer les prières à l'heure. Toutefois, je serai tenue de porter l'uniforme fourni par l'hôpital. Mon uniforme à moi sera très ample mais de couleur blanche comme les autres. La veste couvrira mes genoux et les pantalons seront très vastes. Mais il ne me sera pas possible de cacher mon avant bras qui sera très souvent entaché de sang et d'autres liquides.

Je vis en Europe et veux parachever mes études pour contribuer à la protection sanitaire des femmes à titre personnel. Pour devenir coucheuse, il me faut acquérir une expérience à l'hôpital dans les conditions ci-dessus décrites. Je ne travaillerai qu'avec des coucheuses et des gynécologues féminines. J'ai déjà passé un an et demi dans les études, mais il me faut deux années encore. Au total, je dois travailler à l'hôpital pendant près de cinq mois. Je sollicite un conseil sincère et clair indiquant l'importance à nos jours de l'acquisition d'un background médical dans ce domaine précis.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il n'y a aucun inconvénient à travailler comme accoucheuse, bénévole ou rémunéré. Ce travail est d'une grande utilité pour les musulmans. On espère que celle qui nourrit l'intention de s'y adonner sera récompensée (par Allah)



Deuxièmement, aucun inconvénient non plus à étudier et à travailler à l'hôpital le temps nécessaire pour devenir accoucheuse. Les tolérances relatives au port du voile et à l'observance de la prière que vous avez évoquées sont magnifiques.

S'agissant de l'uniforme hospitalier , il faut d'abord vous voiler correctement depuis chez vous avant de porter l'uniforme professionnel une fois arrivée à l'hôpital. Cependant, il n'est pas permis de laisser les bras nus entièrement ou partiellement en présence d'un homme qui vous est étranger. Efforcez vous de les couvrir à l'aide d'un dispositif médical de protection ou d'une gant ou consort pour éviter qu'une partie quelconque de vos bras reste non couverte.

Les ulémas sont tous d'avis que tout le corps de la femme est à couvrir, à l'exception des mains et du visage à propos desquels une divergence de vue les oppose. Ils sont unanime à estimer qu'il faut couvrir la partie du pied au-dessus des chevilles. Les paumes sont à couvrir selon l'avis le mieux argumenté. En l'absence d'hommes étrangers, il n'y a aucun inconvénient à laisser les bras découverts.

Allah le sait mieux.